

LES JOURS ET HORAIRES DE LA NAVETTE COLLECTIVE

■ Navette pour le centre Charlemagne MARDI ET JEUDI DE 14H À 18H20

14h	19, rue André-Chénier
14h10	11, avenue Renée
14h30	Centre Charlemagne
18h	Centre Charlemagne
18h10	19, rue André-Chénier
18h20	11, avenue Renée

■ Navette pour le marché du centre MERCREDI ET SAMEDI DE 9H À 11H50

Sur réservation auprès de la RPA pour les résidents ou auprès du CCAS pour les non-résidents.

9h	Départ de la RPA 19, rue André-Chénier (départ 1 ^{er} groupe)
9h10	Possibilité d'arrêt devant le 89, rue Charles-Chefson (sur réservation auprès du CCAS, la veille au plus tard)
10h	Départ de la RPA 19, rue André-Chénier (départ 2 ^e groupe)
10h10	Possibilité d'arrêt devant le 89, rue Charles-Chefson (sur réservation auprès du CCAS, la veille au plus tard)
10h30	Départ de la navette-retour au marché du centre (1 ^{er} groupe)
10h40	Arrêt-retour devant le 89, rue Charles-Chefson
10h50	Départ de la RPA 19, rue André-Chénier (départ 3 ^e groupe)
11h15	Départ de la navette-retour au marché du centre (2 ^e groupe)
11h25	Arrêt-retour devant le 89, rue Charles-Chefson
11h50	Départ de la navette-retour au marché du centre (3 ^e groupe)

En raison de la crise sanitaire, les déplacements se font par groupe.
Merci de respecter les horaires retour de votre groupe.

LES JOURS ET HORAIRES DU TRANSPORT À LA CARTE

Un véhicule, accessible aux PMR, assure le transport à la carte du lundi au vendredi. Afin de respecter, au plus près, les horaires de travail des chauffeurs, les rendez-vous doivent être pris impérativement entre 8h30 et 11h30 et entre 13h30 et 16h30.

INFORMATION ET RÉSERVATION

Centre Communal d'Action Sociale

Espace Duflos
79, rue Charles-Duflos
92270 Bois-Colombes
Tél. : 01 41 19 83 05

Service de transport adapté aux personnes âgées et handicapées de la ville de Bois-Colombes



Guide de l'utilisateur et règlement de fonctionnement de la navette collective et du transport à la carte

*Un service du CCAS de Bois-Colombes
sur réservation et selon disponibilité*



Service autorisé par
île de France
mobilités



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bois-Colombes propose aux personnes âgées et/ou handicapées de la commune un service de transport gratuit, sur réservation, destiné aux trajets réguliers ou à la demande.

GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION

■ LES CONDITIONS D'ACCÈS

Ce service est destiné aux Bois-Colombiens, inscrits au CCAS, vivant à domicile, âgés de 65 ans et plus (60 ans pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) et aux personnes en situation de handicap, sans limite d'âge.

L'utilisateur de la navette individuelle doit être suffisamment valide pour se déplacer, au départ jusqu'au véhicule et à l'arrivée jusqu'à sa destination finale. Il doit pouvoir monter et descendre du véhicule sans l'aide du chauffeur. Dans le cas contraire, les contraintes doivent être précisées lors de la prise de rendez-vous.

Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant peuvent bénéficier du transport à la carte, le véhicule étant accessible aux PMR, mais elles doivent l'indiquer au moment de la réservation.

■ PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Pour les personnes handicapées : notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou cartes de priorité, d'invalidité ou de stationnement, en cours de validité ;

Pour les personnes de moins de 65 ans : notification de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

■ PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :

Sur le territoire de Bois-Colombes : navette collective (trajets et horaires réguliers) et navette individuelle (sur réservation) ;

A l'extérieur de Bois-Colombes : navette individuelle, limitée aux communes limitrophes (Asnières, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes), aux hôpitaux de secteur hors communes citées précédemment (centre cardiologique du Nord, hôpital Bichat), aux administrations départementales (préfecture, conseil départemental, MDPH). En dehors de ce périmètre, toute demande, dans le cadre d'un suivi social ou médical, devra faire l'objet d'une validation par la directrice du service ou, en son absence, par le chef de service Solidarité et Autonomie.

■ COMMENT RÉSERVER ?

Les réservations pour la navette collective ou individuelle, sont indispensables. Elles s'effectuent de 9h à 11h30, au plus tôt un mois à l'avance et au plus tard le vendredi midi précédent la semaine du trajet à réserver, par téléphone au 01 41 19 83 05, ou à l'accueil du CCAS.

■ QUE FAIRE EN CAS DE MODIFICATION OU D'ANNULATION ?

L'utilisateur désirant modifier ou annuler sa demande en informe le CCAS, au plus tard la veille, le jour même en cas d'urgence. Attention, aucune modification de trajet ne peut être demandée directement au chauffeur. En cas d'annulations répétitives, l'accès au service de navette pourra être suspendu.

RÈGLEMENT D'UTILISATION DU TRANSPORT

Sur réservation et en fonction des disponibilités du véhicule, ce service propose un accompagnement, collectif ou individuel, sur un trajet régulier ou à la demande dans le périmètre déterminé précédemment. La prestation ne comprend pas l'accompagnement à l'intérieur des bâtiments, au domicile ou à destination, l'aide à la mobilité dans les escaliers, le portage de bagages, de courses ou de matériel. En cas de demandes de réservations simultanées, priorité sera donnée au transport pour raisons médicales. L'itinéraire emprunté par le conducteur relève de sa responsabilité.

■ PONCTUALITÉ

Tout retard pénalisant l'ensemble des usagers de la navette collective, il est nécessaire de se présenter 5 minutes avant l'horaire convenu lors de la réservation. Des retards répétés feront l'objet d'un signalement auprès du CCAS qui, après une mise en garde, se réserve le droit de suspendre l'accès au service.

■ ACCOMPAGNATEURS

Lorsque l'état de santé d'un usager nécessite la présence d'un accompagnateur, celle-ci doit être signalée lors de la réservation pour s'assurer qu'une place lui soit réservée.

■ ANIMAUX

Sont admis les chiens de guide et exceptionnellement les animaux domestiques de petite taille transportés dans des paniers, sacs ou cages, tenus sur les genoux. Les animaux ne doivent pas, en tout état de cause, salir le véhicule ou incommoder les autres passagers ou le chauffeur.

Le service ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des incidents provoqués par les animaux, ni des dommages qu'ils pourraient occasionner.

■ BAGAGES

La prise en charge de bagages et de colis peu volumineux est autorisée dans la limite de la capacité du véhicule et de la gêne qu'ils pourraient occasionner aux autres passagers. Ils doivent être signalés lors de la réservation et restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

■ COMPORTEMENTS À BORD DU VÉHICULE

Toute personne qui risquerait d'incommoder les autres voyageurs ou le chauffeur du véhicule, par son comportement, ses propos, sa tenue vestimentaire, sera signalée au CCAS qui se réserve le droit d'interdire de manière provisoire ou définitive l'accès à ce service. Il est notamment interdit de fumer, de manger, de monter dans le véhicule en état d'ébriété et de tenir des propos déplacés ou incorrects.

■ OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans le véhicule seront déposés au CCAS.

■ SÉCURITÉ

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire et les fauteuils roulants doivent être fixés au sol.